

# LE CANADA

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

EDITION QUOTIDIENNE

OSCAR McDONELL, Directeur.

9eme ANNEE, No. 223.

OTTAWA, MARDI 10 JANVIER 1888.

LE NUMERO : 2 CENTS.

## LE CANADA

FONDÉ EN 1870

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, par la ville... \$4.00

en dehors de la ville... \$3.00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an... \$1.00

Invariablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc.

etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL

OTTAWA ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

115 rue St Patrice

414 et 416 rue Sussex.

## LE CANADA

Ottawa 10 Janv. 1888

Le rumeur de la démission du juge

en chef Dorion et de plusieurs de ses collègues

est fautive.

La convocation de la Législature de Québec

est encore remise au 20 janvier, d'après

la "Gazette Officielle" de samedi.

Un pont de glace s'est formé devant

Montréal. Deux hommes l'ont traversé,

de Saint-Lambert à Montréal, et de Longueuil

à Hochelaga.

M. Globensky, de Montréal, a été assermenté,

hier, comme juge puisné de la cour supérieure.

Il présidera la cour dans le district de Joliette.

L'hon. M. Mercier part demain pour la

Georgie, suivi de plusieurs amis, qui l'accom-

pagneront jusqu'à New-York.

C'est demain-midi que se tiendra à Ball's

Corner, dans le comté de Carleton, la con-

vention conservatrice pour choisir un can-

didat destiné à remplacer Sir John A. Mac-

donald. Il y a jusqu'à présent quatre ou

cinq aspirants.

Les organes littéraires de la province de

Québec ne nous parlent pas de la sensa-

tion causée à Rome, à l'ouverture du jubi-

lé papal, par l'absence de M. Mercier, que

le pape, au dire de "l'Electeur", avait spé-

cialement invité. Est-il malade, se sont

demandés les cardinaux !

Le "Citizen" dit que la vacance judi-

ciaire dans le comté de Waterloo, causée

par le retrait du juge Miller, sera remplie

par le juge puisné Lecours. Ce dernier

est canadien-français, ajoute le "Citizen",

et possède la confiance du barreau et du

district de Waterloo.

Les "North" dit que la loterie nationale

vient de faire remise de \$400,000 à Mgr Ra-

mine, évêque de Sherbrooke, pour les fins

de la colonisation dans son diocèse.

Mgr Racine a adressé de vifs remer-

ciements à cette occasion à M. le curé Le-

beck.

La loterie a donné actuellement plus de

\$3,000,000 pour la colonisation.

Nous disions, hier, qu'il y avait plus de

maîtres aux Etats-Unis qu'au Canada, si

l'on en juge par les grèves incessantes que

l'on y voit. La preuve de cet avis est

le rapport que vient de publier le bu-

reau des statistiques de Washington. Ce

rapport constate que depuis six ans seule-

ment il y a eu 3,933 grèves contre 22,336

établissements.

Du "Journal de Trois-Rivières" :

"Le pont de glace s'est formé sur le

fleuve à Batican pendant la tempête du

jour de l'an. Les banquettes accumulées

en remontant le fleuve atteignent déjà le

cap de la Malouine.

Dans quelques jours nous aurons une

bonne traversée devant cette ville."

On se plaint généralement des mar-

chands de charbon d'Ottawa. Ceux-ci

sont accusés de tromper le public sur le

prix qu'ils livrent. Est-il vrai que le

charbon acheté par eux en gros leur est

livré à raison de 2,400 livres par tonne ?

D'autres disent qu'ils reçoivent 2,340 livres

par tonne, enfin, une troisième version fixe

le nombre de livres par tonne à 2,304.

Un fait certain, c'est que nos marchands

de charbon ne livrent à leur clientèle que

2,000 livres par tonne.

Y a-t-il malhonnêteté quelque part ?

Nous lisons ce qui suit dans le "Journal

du Hiver" :

"M. de Lamothe, gouverneur des lies

Saint-Pierre-et-Miquelon, doit avoir, au

jour d'hui, une conférence importante avec

le ministre des affaires étrangères, au su-

jet de nos pêcheries de Terre-Neuve.

"On sait que, malgré les mesures d'in-

terdiction décrétées par le parlement lo-

cal, notre gouvernement maintient formel-

lement les droits méconnus des pêcheurs

français."

M. Choinard a été élu, samedi, par ac-

clamation dans le comté de Dorchester,

membre des communes en remplacement

de M. Duchesnay. M. Choinard, et un

conservateur, qui s'est séparé de la ma-

jorité de ses amis politiques sur la question

Riel. Mais cette question n'est plus à

l'ordre du jour, et nous avons la certitude

que son élection par acclamation est due à son retour dans les rangs conservateurs, comme l'ont fait avant lui plusieurs con-

servateurs marqués. Les gris, les rouges et les castors se font une bien grande illusion, s'ils espèrent avoir gagné aussi facilement le comté de Dorchester, cette forteresse conservatrice par excellence.

### MOYEN D'OBTENIR DES CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS.

Le "Free Press" insinue que la constitution fédérale est rédigée de manière à priver le peuple canadien du droit de modifier sa constitution politique quand le besoin s'en fait sentir. Il conclut de là qu'il faut trouver un remède à cette anomalie, et que ce remède se trouve dans l'initiative des provinces, parce que leurs législatures représentent mieux le pays que le parlement fédéral.

Le "Free Press" ajoute que les législatures provinciales représentent mieux le pays que le parlement fédéral, parce que ce dernier se compose de membres élus moins honnêtement que ceux qui forment les législatures locales.

D'après le "Free Press", c'est la corruption officielle, les remaniements arbitraires des comtés, les listes électorales frauduleuses, qui font les élections locales sont exemptes de toute tache. Il suffit d'exposer cette raison du "Free Press" pour en faire voir l'inanité absolue.

Le "Free Press" est partisan de l'initiative provinciale pour choisir un candidat à la dernière conférence inter-provinciale de Québec, qui a résolu de demander au gouvernement impérial l'adoption de nombreux changements constitutionnels.

Nous dirons en peu de mots au confère qu'il ne parait pas comprendre le premier mot du sujet qu'il veut traiter. Il s'appuie d'abord sur une fausseté, quand il insinue que l'acte constitutionnel de la confédération prive le peuple canadien du droit qu'il avait auparavant d'amender au besoin sa constitution politique avec l'assentiment du gouvernement impérial. Ce droit, nous le possédons encore, et c'est le parlement fédéral, qui en est investi, parce que c'est lui, qui est chargé de questions d'intérêt général, des questions qui concernent toute la confédération.

Une autre fausseté du "Free Press" est sa prétention que le parlement fédéral ne représente pas aussi bien le pays que les législatures locales. Nous avons donné, il y a un instant, ses raisons. D'après lui le parlement fédéral est corrompu dans sa source, ses membres étant élus par des moyens frauduleux et arbitraires.

Le "Free Press" aurait la raison pour lui, s'il pouvait établir que les élections locales ont été, dans le passé, plus pures que les élections fédérales.

Mais il ne fait pas cette preuve et pour cause. Les nombreuses décisions des tribunaux, les annulations d'élections locales, les fraudes inouïes, qui viennent encore d'être commises dans certains comtés, sont une réfutation éclatante.

### COMTÉ DE RUSSELL

"L'Interprète", journal de M. Evanturel, député de Prescott au local, annonce l'annulation de l'élection de Russell en dénaturant le sens de la décision de la Cour. D'après "L'Interprète", l'annulation de cette élection laisse blanc comme neige M. Edwards, dont l'élection est annulée, et le plus compromis dans cette contestation serait l'adversaire de M. Edwards, M. Mackintosh, qui sera tout probablement disqualifié, ajoute "L'Interprète". Or, la vérité, c'est que la poursuite contre ce dernier a été abandonnée faute de preuves.

Puis, M. Edwards devait son élection à la corruption la plus éhontée que l'on puisse imaginer. Les preuves de cette corruption étaient si écrasantes que le juge n'a pas voulu laisser continuer l'enquête. Ils s'est

déclaré suffisamment édifié, après l'audition d'une demi douzaine de témoins, bien qu'il y en eût plus de deux cents autres à entendre. Il est vrai que la décision de la Cour exonère M. Edwards de tout blâme, mettant sur le dos des agents la responsabilité des manœuvres frauduleuses ; mais il n'en était pas moins l'élu de la corruption, et il n'a pas osé continuer la procédure contre son adversaire, M. McIntosh.

La position de ce dernier est donc inattaquable aux yeux du public, et bien meilleure que celle de M. Edwards. Que "L'Interprète" mette des lunettes pour mieux pénétrer le brouillard, qui obscurcit ses yeux.

### ELECTIONS MUNICIPALES DE HULL.

Les échevins sont en lice. Hier, la discussion s'est faite particulièrement entre les candidats du quartier No. quatre.

M. Richer, ex-échevin, a d'abord pris la parole. Il a réussi à dire qu'il ne pouvait rien dire.

M. Le Dr Aubry lui a répondu, et dans un discours assez bien traité, a démontré que M. Richer avait travaillé plus dans son intérêt personnel que dans l'intérêt de la ville et du quartier qu'il représentait.

Il a ajouté qu'il regretait que le rumeur publique voulait que M. Richer fut un "hoodlum", c'est-à-dire, qu'il faisait son profit des jobs de la corporation, et qu'à cet effet, il faisait fléchir tout le monde.

Alors M. L. N. Champagne, cousin du candidat Richer, avocat et associé de M. l'échevin Rochon, le M. P. P. temporaire pour le comté, et aviseur légal du conseil, s'avança sur le husting pour prendre la défense de son fidèle serviteur et distingué cousin, M. Richer.

Pour cela au lieu d'apporter des preuves en faveur de M. Richer, choses difficiles à trouver, sans doute, il attaqua personnellement M. Aubry, qui était alors absent, appelé pour affaires professionnelles.

M. Champagne s'est livré à des interpellations de langage, dont nous ne le croyons pas capable, vis-à-vis d'un adversaire absent. Nous n'avons pas l'intention de prendre part à cette lutte, mais nous signalerons quelque chose qui ne peut que frapper l'esprit des gens de Hull.

M. Champagne est l'associé de M. Rochon. Celui-ci est échevin, et ils sont tous les deux avocats de la corporation. Pas satisfait de cela, M. Champagne désire conserver son poste de protecteur docile dans le conseil ; et pas satisfait de cela encore, il travaille à faire élire échevin du quartier No. cinq un autre parent : un autre protecteur docile.

Ainsi, la société Rochon et Champagne sera malheureuse des actions du conseil. Ces messieurs front et défèrent ce que bon leur semblera. Ils feront la pluie ou le beau temps et des procès en veut-tu en voilà.

Nous sommes informés que M. Rochon a déjà donné des preuves de son habileté à faire des procès. En 1882, il fut chargé par la corporation de saisir un règlement pour les licences et, deux ans après, il faisait un procès à la corporation sur ce même règlement, et le faisait passer par l'honorable juge McDougall, à Aylmer, comme étant illégal.

Il faut admettre que la corporation de Hull est une bonne vache laitière pour ces messieurs. Il y a retenti pour honoraire d'avocats plus de (\$700) sept cents piastres de la corporation. Électeurs, qui payez les taxes, vous voyez où vous en êtes. M. Rochon est avocat de la corporation, échevin de la cité et membre du parlement local. L'avocat aide l'échevin, l'échevin aide l'avocat et tous les deux aident le représentant du comté. Nous regrettons que M. Champagne, jeune homme de talent et d'un joli avenir, soit assez complaisant pour servir de doublure à ce triple personnage et à son cousin Damien. L'ambition outrée en a détruit de plus fort que lui. Toutefois, il est malheureux que M. Champagne se charge de la triste besogne que M. Rochon n'ose pas faire lui-même. Dans tous les cas, c'est ainsi que ces Messieurs s'imposent à la cité de Hull, et que toute la population, même leurs confrères avocats, souffrent de cet état de choses. Si le cousin, M. Richer, fait l'affaire de ces messieurs ; si son autre parent du No. 5 en fait autant, c'est aux électeurs, aux francs-teneurs, à ceux qui payent des taxes, de décider s'ils vont se laisser bernier de la sorte, et bâtir des châteaux à quelques privilégiés avec leurs taxes, au lieu d'améliorer leurs rues.

Communiqué.

## Pour les Fêtes !

Couteaux, Fourchettes, Cabarets, Patins, Quillères, Traineaux, Couteaux à dépecer, Tobogga s. Argenteries de toutes sortes en Gros et en Détail

Chez E. G. LAVERDURE, 69 & 75 RUE WILLIAM.

B. G. ENTREPOTS

115, De Douane

C. NEVILLE

ÉPICIER No. 118 Rue Rideau, Ottawa.

W. O. McKAY, IMPORTATEUR DE Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs, AUSSI PROPRIÉTAIRE DE L'Hotel Richelieu, Agent pour les Commerçants de Bois, 446 - 448 - 450, RUE SUSSEX.

Dans votre propre intérêt BONS BARGAINS, NO. 512, RUE SUSSEX.

CHAUSSURES De toutes descriptions à des prix à portée de toutes les bourses. VENEZ ! VENEZ TOUS ! Patrick Farrell, Ottawa, 19 Nov. 1887-2m.

W. P. Fitzsimons, 2 Fils de feu P. Fitzsimons, Épicier, EN GROS ET EN DETAIL

Coïn des rues GEORGE & WILLIAM.